



Retour après congé maternité.

Par **stregattina**, le **23/06/2008** à **08:24**

Bonjour,

J'étais en congé maternité du 19/01/08 au 09/05/08, puis en arrêt maladie du 10/05/08 au 25/05/08, j'ai donc repris le travail le 26/05/08. J'ai repris le travail à temps partiel dans le cadre du congé parental, j'avais fait la demande à mon employeur 1 mois avant ma date de reprise, il avait accepté et signé les papiers de la CAF. à mon retour, j'ai constaté que ma remplaçante avait été embauché en CDI, je n'ai pas de bureau, pas de PC ni téléphone. Mon employeur m'a donné du classement à faire pour m'occuper la première semaine de mon retour. J'occupe un poste d'assistante de direction. 2 jours plus tard j'ai demandé un rdv pendant lequel il m'a dit que le temps partiel ne lui convenait pas pour l'organisation du service, qu'il veut que je travaille soit à temps plein soit à mi-temps. Aucune de ces solutions ne me convient. Il a donc parlé de licenciement pour motif personnel. A ce jour, il n'y a toujours aucune démarche engagée, je n'ai toujours pas de poste de travail et j'ère dans la société chaque jour à la recherche d'une place ou de travail à faire.

Pouvez vous m'aider sur les démarches que je dois faire pour débloquer cette situation très inconfortable.

Merci